



# AVIS *de convocation*

*Assemblée générale mixte de SEB S.A.*

**Judi 15 mai 2014 à 14h30**

Palais Brongniart  
Grand Auditorium - 75002 Paris



# Bienvenue à l'Assemblée générale

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?</b>	<b>4</b>
<b>EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>6</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>10</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>17</b>
<b>PRÉSENTATION ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS</b>	<b>18</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>28</b>
<b>DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>29</b>

**Jeudi 15 mai 2014  
à 14h30**

**Palais Brongniart**  
Grand Auditorium - 75002 Paris



*Pour tout renseignement sur la société  
ou la participation à l'Assemblée,  
le Service Titres est à votre disposition :*



**Par téléphone :**  
+ 33 (0)1 57 43 90 00



**Par courrier :**  
BNP Paribas Securities Services  
CTS Service Assemblées générales  
Les grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin cedex – France



**Par e-mail :**  
[paris.bp2s.registered.shareholders@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.registered.shareholders@bnpparibas.com)



## MOT DU PRÉSIDENT

“ L’Assemblée générale  
est un moment  
privilegié d’information  
et d’échanges ”

J’ai le plaisir de vous convier à l’Assemblée générale mixte des actionnaires de SEB S.A. qui se tiendra le **jeudi 15 mai 2014 à 14h30** au Palais Brongniart (Grand Auditorium), Place de la Bourse, 75002 Paris.

L’Assemblée générale est un moment privilégié d’information et d’échanges ; c’est pourquoi je souhaite que vous soyez nombreux à y participer. Il est important que vous vous exprimiez en assistant personnellement à l’Assemblée, en votant par correspondance ou en donnant pouvoir soit au Président de l’Assemblée, soit à une personne de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent : le résumé de l’activité 2013 du Groupe, la composition du Conseil d’administration, l’ordre du jour et le projet de résolutions ainsi que les modalités pratiques de participation à cette Assemblée générale.

Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

**Thierry de La Tour d’Artaise**

Président-Directeur Général



## COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

### COMMENT VOTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

#### *Vous désirez participer personnellement à l'Assemblée générale :*

- **Vous demandez une carte d'admission** en noircissant la case « A » du formulaire de vote que vous retournez, daté et signé, à l'aide de l'enveloppe jointe\*.

ou

- En votre qualité d'actionnaire au nominatif, vous vous présentez le 15 mai 2014 directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

#### *Vous ne pouvez pas participer personnellement à l'Assemblée générale :*

- **Vous votez par correspondance** en retournant le formulaire de vote à l'aide de l'enveloppe ci-jointe\* et en ayant préalablement noirci la case « Je vote par correspondance », indiqué votre choix de vote comme expliqué sur le formulaire, daté et signé.
- **Vous donnez pouvoir au Président** en retournant le formulaire de vote à l'aide de l'enveloppe jointe\* et en ayant préalablement noirci la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale », daté et signé.
- **Vous donnez pouvoir à votre conjoint, votre partenaire, un autre actionnaire ou toute autre personne de votre choix** en vous assurant au préalable que votre mandataire n'a pas lui-même donné pouvoir à un tiers :
  - vous retournez le formulaire de vote à l'aide de l'enveloppe jointe\* en ayant préalablement noirci la case « Je donne pouvoir », complété l'identité de votre mandataire et son adresse, daté et signé ;

ou

- vous optez pour désigner votre mandataire par voie électronique. Dans ce cas, 2 étapes sont à réaliser avant 15 h, heure locale, le 14 mai 2014 :
  - vous adressez un e-mail à l'adresse électronique suivante : [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com), en indiquant obligatoirement vos nom, prénom, adresse et numéro de compte nominatif, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse de votre mandataire,
  - vous êtes actionnaire :
    - **au nominatif pur** : vous confirmerez obligatoirement cette demande sur PlanetShares, en allant sur la page « Mon espace actionnaire - Mes Assemblées générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat »,
    - **au nominatif administré** : vous demandez obligatoirement à votre banque d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées générales de :  
BNP Paribas Securities Services  
CTS Assemblées générales  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex  
qui devra la réceptionner au plus tard trois jours avant l'Assemblée.

**Les actionnaires au porteur** doivent obligatoirement demander une attestation de participation à la banque en charge de la gestion de leurs titres SEB.

\* Pour être pris en compte, tout formulaire de vote devra être reçu par le Service Assemblées générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard le 12 mai 2014.

# COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?

Votre choix peut porter sur les possibilités suivantes :

**Vous désirez assister à l'Assemblée :**  
Noircissez la case A.

**Vous êtes actionnaire au porteur :**  
Vous devez faire établir une attestation de participation par votre banque qui la joindra à ce formulaire.

**IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selecting, please refer to instructions on reverse side.**

**A.**  QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI ■ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE / **WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS ■, DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM**  
Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

**B.**  J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.



**SEB S.A.**  
Société anonyme  
au capital de 50 169 049 euros  
Siège social :  
BP 172 - 69134 ECULLY CEDEX  
FRANCE  
300 349 636 RCS LYON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
COMBINED GENERAL MEETING**

du jeudi 15 mai 2014 à 14h30  
on Thursday May 15, 2014 at 2:30 p.m.  
Palais Brongniart - Place de la Bourse - 75002 PARIS - FRANCE.

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ / For Company's use only**

Identifiant / Account

Nombre d'actions / Number of shares

Nombre de voix / Number of voting rights

Nominatif / Registered

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

**JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote **NON** ou je m'abstiens.  
I vote **YES** all the draft resolutions approved by the Board of Directors **EXCEPT** those indicated by a shaded box - like this ■, for which I vote **NO** or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9		
<input type="checkbox"/>										
10	11	12	13	14	15	16	17	18		
<input type="checkbox"/>										
19	20	21	22	23	24	25	26	27		
<input type="checkbox"/>										
28	29	30	31	32	33	34	35	36		
<input type="checkbox"/>										
37	38	39	40	41	42	43	44	45		
<input type="checkbox"/>										

Oui Non/No  
Yes Abst/Abs

A   F

B   G

C   H

D   J

E   K

**JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Cf. au verso renvoi (3)

**HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
See reverse (3)

**ATTENTION :** S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valides que si elles sont directement retournées à votre banque.  
**CAUTION :** If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)  
- Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)  
Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

**JE DONNE POUVOIR A :** cf. au verso renvoi (4)

**I HEREBY APPOINT** see reverse (4)

M., Mme ou Mlle, Raison Sociale / M., Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting

- Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO)

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification      sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification  
12 mai 2014 / May 12th 2014

à / to BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, CTS Assemblées, Grands Moulins de Pantin - 93761 PANTIN Cedex

Date & Signature

**Vous désirez voter par correspondance :**  
Noircissez ici et suivez les instructions.

**Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée :**  
Noircissez ici.

**Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée qui sera présente à l'Assemblée :**  
Noircissez ici et inscrivez les coordonnées de cette personne.



# EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ

## COMPTES CONSOLIDÉS

### Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre

<i>(en millions €)</i>	<b>31/12/2013</b>	31/12/2012	31/12/2011 <sup>(a)</sup>
Produits des activités ordinaires	4 161,3	4 059,7	3 963,3
Frais opérationnels	(3 750,9)	(3 644,3)	(3 508,3)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ</b>	<b>410,4</b>	<b>415,4</b>	<b>455,0</b>
Intéressement et participation	(37,2)	(48,2)	(43,9)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>373,2</b>	<b>367,2</b>	<b>411,1</b>
Autres produits et charges d'exploitation	(9,5)	0,4	(8,9)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>363,8</b>	<b>367,6</b>	<b>402,2</b>
Coût de l'endettement financier	(31,0)	(29,3)	(19,1)
Autres produits et charges financiers	(23,9)	(33,4)	(7,8)
Résultat des entreprises associées			
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>308,9</b>	<b>304,9</b>	<b>375,5</b>
Impôt sur les résultats	(87,2)	(94,2)	(113,1)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>221,7</b>	<b>210,7</b>	<b>262,4</b>
Part des minoritaires	(22,0)	(16,5)	(26,4)
<b>RÉSULTAT NET REVENANT À SEB S.A.</b>	<b>199,8</b>	<b>194,2</b>	<b>236,1</b>
<b>RÉSULTAT NET REVENANT À SEB S.A. PAR ACTION</b> <i>(en unités)</i>			
Résultat net de base par action	4,13	4,07	4,93
Résultat net dilué par action	4,08	4,01	4,81

(a) Retraitement après application de IAS 19 révisée.

**Bilan consolidé**

Exercice clos le 31 décembre

<b>ACTIF</b> (en millions €)	<b>31/12/2013</b>	31/12/2012	31/12/2011 <sup>(a)</sup>
Goodwill	448,2	461,7	464,5
Autres immobilisations incorporelles	411,8	434,0	445,7
Immobilisations corporelles	485,9	491,0	475,5
Participations dans les entreprises associées			
Autres participations	57,4	38,0	57,4
Autres actifs financiers non courants	9,5	9,1	9,5
Impôts différés	52,0	47,9	48,3
Autres créances non courantes	6,0	9,0	7,7
Instruments dérivés actifs non courants			0,3
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1 470,8</b>	<b>1 490,8</b>	<b>1 508,8</b>
Stocks et en-cours	731,1	681,0	702,2
Clients	740,2	835,8	828,4
Autres créances courantes	116,7	83,8	71,6
Impôt courant	33,3	41,0	57,6
Instruments dérivés actifs courants	2,8	14,9	7,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	426,3	398,7	196,0
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>2 050,4</b>	<b>2 055,1</b>	<b>1 863,5</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 521,2</b>	<b>3 545,9</b>	<b>3 372,3</b>

(a) Retraitement après application de IAS 19 révisée.

<b>PASSIF</b> (en millions €)	<b>31/12/2013</b>	31/12/2012	31/12/2011 <sup>(a)</sup>
Capital	50,2	50,2	50,0
Réserves consolidées	1 414,2	1 372,7	1 261,6
Actions propres	(74,7)	(91,1)	(93,3)
<b>Capitaux propres Groupe</b>	<b>1 389,7</b>	<b>1 331,8</b>	<b>1 218,3</b>
Intérêts minoritaires	142,6	130,3	123,4
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>1 532,3</b>	<b>1 462,1</b>	<b>1 341,8</b>
Impôts différés	71,3	82,0	79,0
Provisions non courantes	180,9	179,7	157,8
Dettes financières non courantes	627,0	653,6	534,1
Autres passifs non courants	33,3	30,8	26,8
Instruments dérivés passifs non courants			1,5
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>912,5</b>	<b>946,1</b>	<b>799,3</b>
Provisions courantes	45,6	50,6	62,1
Fournisseurs	524,8	508,0	515,6
Autres passifs courants	251,3	239,7	238,7
Impôt exigible	26,6	31,4	66,7
Instruments dérivés passifs courants	13,5	9,5	16,1
Dettes financières courantes	214,6	298,6	332,1
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 076,4</b>	<b>1 137,7</b>	<b>1 231,3</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 521,2</b>	<b>3 545,9</b>	<b>3 372,3</b>

(a) Retraitement après application d'IAS 19 révisée.

## Solide croissance organique des ventes

Ventes (en millions €)	2012	2013	Variation 2013/2012	
			Parités courantes	Périmètre et parités constants
France	688	666	- 3,3 %	- 3,3 %
Autres pays de l'Europe occidentale	759	821	+ 8,2 %	+ 8,8 %
Amérique du Nord	457	468	+ 2,3 %	+ 5,6 %
Amérique du Sud	451	426	- 5,5 %	+ 6,5 %
Asie Pacifique	992	1 087	+ 9,6 %	+ 11,4 %
Europe centrale, Russie et autres pays	713	693	- 2,7 %	+ 0,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 060</b>	<b>4 161</b>	<b>+ 2,5 %</b>	<b>+ 5,4 %</b>

Chiffres arrondis en millions d'euros.

% calculés sur chiffres non arrondis.

L'environnement général tendu et incertain qui a prévalu tout au long de l'année 2013 a affecté la consommation dans nombre de pays. Le marché du Petit Équipement Domestique, quoique plutôt résilient par nature, a été impacté par la volatilité ou la mollesse de la consommation. Par ailleurs, la dépréciation massive de plusieurs devises importantes pour le Groupe (le réal brésilien, le rouble, la livre turque, notamment) a perturbé l'activité dans les pays concernés. Pour autant, dans ce contexte compliqué, le Groupe a réalisé des ventes très satisfaisantes, s'élevant à 4 161 millions d'euros, en progression de 2,5 % à devises courantes et de 5,4 % à structure et parités constantes. Si la performance en euros est lourdement impactée par un effet devises de - 116 millions d'euros, la croissance organique est solide, tirée par les volumes, et elle reflète un net rebond de l'activité au second semestre, qui conforte le retour à la croissance enregistré à fin juin.

**En France**, après un 1<sup>er</sup> semestre difficile du fait, essentiellement, d'un historique 2012 très élevé, le Groupe a progressivement redressé la situation. En renouant avec une légère croissance au second semestre, nous avons ainsi pu limiter la baisse du chiffre d'affaires de l'année à 3,3 %. Le Groupe a enregistré de beaux succès en préparateurs culinaires, en aspirateurs balais, en multicuiseurs ou encore avec Dolce Gusto. Par ailleurs, nous avons atteint des niveaux records de parts de marché en repassage, dans un marché toutefois baissier. Enfin, le lancement du robot cuiseur Cuisine Companion s'est avéré très prometteur et la demande a largement dépassé l'offre.

**Dans les autres pays de l'Europe occidentale**, le Groupe a réalisé une année exceptionnelle. Le chiffre d'affaires a été en croissance dans la quasi-totalité des pays. En Allemagne, l'activité a été globalement tonique, avec un excellent second semestre, porté en fin d'année par un gros programme de fidélisation en articles culinaires avec un distributeur. Le Groupe a également réalisé une très belle performance au Royaume-Uni, tout au long de l'année. En Espagne, nous avons enregistré une croissance très solide, principalement liée à une opération de fidélisation sur Dolce Gusto au 1<sup>er</sup> semestre, tandis que le Portugal a renoué avec une croissance vigoureuse.

**En Amérique du Nord**, le Groupe a réalisé en 2013 une progression soutenue de ses ventes. Aux États-Unis, le Groupe s'est appuyé sur une nouvelle vitalité de son activité en articles culinaires. Parallèlement, en produits électriques, nous avons réalisé une croissance soutenue de nos ventes en repassage. Le grille-viande intelligent Optigrill, lancé en septembre, a connu des débuts encourageants. Au Mexique, l'activité a été saine, notamment en articles culinaires et en soin du linge, mais les ventes annuelles sont en retrait à parités constantes du fait de la non-récurrence d'un programme de fidélisation. Au Canada, notre activité a

été très bien orientée. Sur l'année, nos produits champions – Actifry en tête, mais aussi le repassage ou les articles culinaires – nous ont assuré une très belle performance et de nouveaux gains de parts de marché.

**En Amérique du Sud**, l'année 2013 a été marquée par la dépréciation continue et significative du réal brésilien, à l'origine des écarts très importants entre la variation des ventes à devises courantes et à parités constantes. Aux enjeux monétaires se sont ajoutés au Brésil les incertitudes économiques et les troubles sociaux qui ont conduit, pour le Groupe, à une activité heurtée et des performances trimestrielles hétérogènes. Pour autant, les ventes annuelles restent en croissance organique soutenue, avec pour principal moteur les produits électriques tandis que l'activité a souffert en articles culinaires. En Colombie, les ventes ont bénéficié d'un essor rapide en soin du linge, d'une tendance positive en ventilateurs, de progrès en autocuiseurs et d'avancées en ustensiles et accessoires de cuisine, avec à la clé, une amélioration des parts de marché.

**En Asie-Pacifique**, le Groupe a réalisé des ventes robustes en 2013 avec une orientation positive dans la quasi-totalité des pays. En Chine, Supor a enregistré une progression très solide de son chiffre d'affaires domestique, surperformant la concurrence et gagnant de nouvelles parts de marché. Le Groupe doit cette vitalité à une forte dynamique produits, alimentée en permanence par l'innovation et l'extension des gammes. Parallèlement, Supor a poursuivi son expansion territoriale dans les villes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> rang et a accéléré le développement du e-commerce. Au Japon, le Groupe a réalisé en 2013 une nouvelle année de croissance organique, sur la base d'un historique pourtant déjà élevé. En Corée du Sud, après un 1<sup>er</sup> semestre morne, l'activité s'est redressée progressivement, bénéficiant de l'amélioration de la conjoncture et de la reprise de la demande. Enfin, la Thaïlande et la Malaisie sont restées des moteurs de développement très dynamiques sur l'ensemble de l'exercice.

**En Europe centrale, Russie et autres pays**, le Groupe réalise des ventes quasi stables à parités constantes. En Russie, malgré des positions de premier rang sur le marché, le Groupe a été confronté sur la deuxième partie de l'année à une baisse radicale de la demande et à des déstockages de la part des distributeurs. En Europe Centrale, le chiffre d'affaires sur l'année a progressé sensiblement à parités constantes. En Turquie, dans un contexte compliqué au plan politique, protectionniste et fortement promotionnel, les ventes du Groupe ont souffert tout au long de l'année et nos positions se sont érodées. L'activité a en revanche été très bien orientée au Moyen-Orient (Arabie Saoudite et Émirats Arabes Unis) et en Égypte (joint-venture).

## *Un Résultat Opérationnel d'Activité en ligne avec celui de 2012*

À 410 millions d'euros, le Résultat Opérationnel d'Activité est très voisin de celui réalisé en 2012 et conforme aux anticipations, malgré un effet devises négatif de 35 millions d'euros, à mettre au compte, principalement, de la dépréciation du réal brésilien, du rouble et de la livre turque face à l'euro. À parités constantes, le Résultat Opérationnel d'Activité s'élève à 445 millions d'euros, en croissance de 7,2 %. Au-delà de l'impact devises, cette évolution s'explique par un effet volume positif, lié à une activité soutenue dans la majorité des marchés, un effet mix-prix légèrement négatif, les hausses de prix passées n'ayant pas compensé l'impact des promotions dans un environnement concurrentiel durci, un très bon contrôle des achats et une augmentation des frais (progression des ventes, investissements renforcés en moyens moteurs, développements réalisés en digital et des coûts de structure ponctuellement accrus).

## *Un résultat d'exploitation proche de 2012 et un résultat net en légère progression*

Le résultat d'exploitation s'élève à 364 millions d'euros, en repli de 1 % par rapport à 2012. Il s'entend après Intéressement et Participation, dont le montant de 37 millions d'euros est en baisse significative par rapport au niveau élevé de l'année passée qui comprenait notamment l'abondement du Groupe à l'opération d'actionnariat salarié « Horizon 2012 ». En outre, les Autres Produits et Charges, quasiment nuls en 2012, s'élèvent en 2013 à - 9 millions d'euros, incluant diverses charges d'adaptation d'ampleur limitée. À - 55 millions d'euros, le résultat financier s'améliore par rapport à 2012 (- 63 millions d'euros). Il inclut des charges financières sur la dette qui se sont élevées à - 31 millions d'euros quasiment stables par rapport à l'an dernier. Il comprend par ailleurs une provision pour dépréciation de 7,5 millions d'euros concernant les titres de la société indienne Maharaja Whiteline, à l'issue d'une année difficile et conflictuelle avec notre associé indien. Le résultat financier est en outre pénalisé par des pertes de change de 4 millions d'euros liées principalement à l'évolution des devises d'Amérique Latine, alors que des gains avaient été enregistrés en 2012. Après impôt, au taux de 28,2 % (30,9 % en 2012), le résultat net part du Groupe s'établit à 200 millions d'euros, contre 194 millions d'euros en 2012.

## *Une situation financière saine*

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 532 millions d'euros, renforcés de 70 millions d'euros sur l'année. La dette financière nette s'élève à 416 millions d'euros, en baisse de 140 millions d'euros par rapport à fin décembre 2012 grâce à une forte génération de trésorerie d'exploitation. Avec un ratio d'endettement de 27 % (contre 39 % à fin 2012) et un ratio dette/EBITDA à 0,87 (1,17 à fin 2012), le Groupe SEB termine l'exercice avec un bilan encore renforcé, et s'appuie sur une architecture de financements solide et diversifiée.

## *Perspectives*

Pour 2014, le Groupe table sur une légère amélioration de la situation en France et sur la poursuite d'une bonne dynamique dans les Amériques ainsi qu'en Chine. L'approche est en revanche plus prudente sur l'Europe (hors France), du fait d'une année 2013 exceptionnelle, qui constitue un historique élevé. Elle est également beaucoup plus réservée sur la Russie, où la consommation reste très morose. Le marché mondial du Petit Équipement Domestique devrait rester globalement bien orienté et généralement réactif à l'innovation. C'est pourquoi nous maintiendrons une forte dynamique produits, continuerons à investir en opérations commerciales, en publicité et en marketing tout en veillant à optimiser l'efficacité opérationnelle du Groupe et à maîtriser nos coûts. Cette bonne tenue de la demande, conjuguée à la poursuite résolue de notre développement avec une offre produits riche, doit nous permettre de réaliser des ventes en croissance organique soutenue en 2014. En l'état actuel des parités monétaires, nous mènerons les actions nécessaires et prendrons les mesures adéquates pour absorber partiellement l'effet devises très significatif que nous anticipons sur le Résultat Opérationnel d'Activité. Le Groupe se fixe comme objectif d'assurer la croissance de son activité dans les marchés ainsi que la progression continue de son Résultat Opérationnel d'Activité à parités constantes.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### *Thierry de La Tour d'Artaise*



**Président-Directeur Général de SEB S.A. depuis 2000**

**Date du premier mandat : 1999**

**Expiration du mandat : 2016**

**59 ans**

**Entré dans le Groupe SEB en 1994 chez Calor dont il devint Président, a été nommé Vice-Président de SEB S.A. en 1999.**

**Nombre d'actions SEB détenues : 235 803 actions**

**Autres mandats et fonctions en cours :**

- Administrateur du Club Méditerranée S.A. et de la société Legrand,
- Représentant permanent de Sofinaction, administrateur de la Lyonnaise de Banque,
- Mandats dans les sociétés du Groupe SEB : Président de SEB Internationale, administrateur de Zhejiang Supor Co., Ltd (Chine).

**Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années (hors sociétés Groupe SEB) et expirés :**

- Administrateur de Plastic Omnium.

#### *Tristan Boiteux*



**Membre du Groupe Fondateur, adhérent à FÉDÉRACTIVE**

**Date du premier mandat : 2002**

**Expiration du mandat : 2014<sup>(1)</sup>**

**51 ans**

**Après avoir occupé, pendant 11 années, diverses fonctions chez Alcatel, il exerce désormais depuis novembre 2000 au sein de la société Gemalto des fonctions de chef de produits.**

**Nombre d'actions SEB détenues : 102 932 actions (dont 101 917 actions en nue-propriété)**

**Autres mandats et fonctions en cours :**

- Membre du Conseil d'orientation de la société FÉDÉRACTIVE,
- Membre du Comité de gestion de la Fondation Mireille et Pierre Landrieu.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés :**

- Aucun.

<sup>(1)</sup> Mandat arrivant à l'échéance à l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

## Sarah Chauleur



Member du Groupe Fondateur,  
adhérent à FÉDÉRACTIVE

Date du premier mandat : 2013

Expiration du mandat : 2017

Nombre d'actions SEB détenues : 229 571 actions  
(dont 229 556 actions en nue-propriété)

42 ans

Titulaire d'un DEA en Sciences de l'Information et de la Communication, elle est responsable de la communication de la société FÉDÉRACTIVE depuis 2009.

Autres mandats et fonctions en cours :

- Membre du Conseil d'orientation de la société FÉDÉRACTIVE.

Autres mandats et fonctions exercés  
au cours des 5 dernières années et expirés :

- Aucun.

## Yseulys Costes



Administrateur Indépendant

Date du premier mandat : 2013

Expiration du mandat : 2017

Nombre d'actions SEB détenues : 750 actions

41 ans

Diplômée du Magistère de Sciences de Gestion et du DEA de Marketing et Stratégie de l'Université Paris IX Dauphine, elle est la fondatrice de la société 1000mercis dont elle est le Président-Directeur Général depuis 2000.

Autres mandats et fonctions en cours :

- Administrateur de Kering S.A.,
- Membre du Conseil de surveillance de Numergy et de Vivendi.

Autres mandats et fonctions exercés  
au cours des 5 dernières années et expirés :

- Membre du Comité d'orientation du Fonds Stratégique d'Investissement Français.

## Norbert Dentressangle



Administrateur indépendant

Date du premier mandat : 2002

Expiration du mandat : 2014 <sup>(1)</sup>

59 ans

En 1979, M. Norbert Dentressangle a créé le groupe Norbert Dentressangle, spécialisé dans le transport et les services logistiques dont il assume la fonction de Président jusqu'en 1998. Il en préside aujourd'hui le Conseil de surveillance. M. Norbert Dentressangle est également Président de DENTRESSANGLE INITIATIVES, société holding familiale, qui, outre sa participation majoritaire dans la société Norbert Dentressangle S.A., détient des participations dans des sociétés immobilières, industrielles et de services aux entreprises.

Nombre d'actions SEB détenues : 4 950 actions

Autres mandats et fonctions en cours :

- Président de Dentressangle Initiatives (S.A.S.),
- Président du Conseil de surveillance de Norbert Dentressangle (Sadir),
- Président de ND Investissements (S.A.S.),
- Directeur Général de Sofade (S.A.S.),
- Cogérant Versailles Richaud ND (SARL),
- Membre du Conseil de surveillance d'HDL (SCA),
- Vice-Président du Conseil d'administration d'AXA, administrateur indépendant référent,
- Administrateur de Sogebail.

Autres mandats et fonctions exercés  
au cours des 5 dernières années et expirés :

- AXA, membre et Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Finaixam, administrateur,
- Président de Financière Norbert Dentressangle (S.A.S.).

(1) Mandat arrivant à l'échéance à l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

## FÉDÉRACTIVE



**Membre du Groupe Fondateur**

**Date du premier mandat : 2005**  
(cooptation par le Conseil du 16 décembre 2005)

**Expiration du mandat : 2014<sup>(1)</sup>**

**Holding de contrôle de participation patrimoniale**

**FÉDÉRACTIVE est représenté par son Président, Pascal Girardot**

Pascal Girardot, 58 ans, est membre de l'Institut des Actuaire. Après quinze années sur les marchés financiers et dans le domaine de l'ingénierie financière à la Caisse des Dépôts comme membre de la Direction des Marchés, puis à la CPR comme Directeur des Risques et de ses Activités à New York, il est, depuis 1997, fondateur et Président de CERTUAL, société spécialisée dans le domaine de l'ingénierie financière.

**Ancien Président du Comité de normalisation obligatoire consultatif auprès de la Direction du Trésor**

**Nombre d'actions SEB détenues par FÉDÉRACTIVE : 9 380 743 actions (dont 9 380 740 actions en usufruit)**

**Autres mandats et fonctions exercés par FÉDÉRACTIVE en cours :**

- Aucun.

**Autres mandats et fonctions exercés par FÉDÉRACTIVE au cours des 5 dernières années et expirés :**

- Aucun.

**Autres mandats et fonctions exercés par M. Pascal Girardot en cours :**

- Administrateur de Gaggione S.A.S., de Babylone S.A.S., de NewCore S.A.S. et de Tugak S.A.S.
- Membre du Comité d'orientation de Proxinvest.

**Autres mandats et fonctions exercés par M. Pascal Girardot au cours des 5 dernières années et expirés :**

- Aucun.

## Hubert Fevre



**Membre du Groupe Fondateur, adhérent à FÉDÉRACTIVE**

**Date du premier mandat : 2003**

**Expiration du mandat : 2015**  
49 ans

**Expert-comptable diplômé**

**Basé à Genève, il est en charge des finances de la Banque Pasche.**

**Auparavant, il a exercé à Londres des fonctions financières au sein des groupes Sonatrach Petroleum Corporation, VSNL International, Addax & Oryx et Finacor.**

**Nombre d'actions SEB détenues : 418 511 actions (dont 413 511 actions en nue-propriété)**

**Autres mandats et fonctions en cours :**

- Membre du Conseil d'orientation de la société FÉDÉRACTIVE,
- Administrateur de la société FCL Investissements.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés :**

- Aucun.

(1) Mandat arrivant à l'échéance à l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

## Société FFP INVEST



Date du premier mandat : 2013

Expiration du mandat : 2017

FFP Invest est une filiale appartenant à 100 % par FFP, holding coté à la Bourse de Paris et détenu majoritairement par le groupe familial Peugeot.

FFP Invest est représentée par Christian Peugeot

Diplômé d'HEC, Christian Peugeot, 61 ans, a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA. Il est aujourd'hui Directeur des Affaires Publiques et Délégué aux Relations Extérieures de PSA.

Nombre d'actions SEB détenues par FFP INVEST : 2 521 522 actions

Autres mandats et fonctions exercés par FFP Invest en cours :

- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de IDI,
- Membre du Conseil de surveillance de ONET et Zodiac Aerospace,
- Président de la société Financière Guiraud S.A.S.,
- Administrateur de ORPEA, LT Participations et IPSOS,
- Gérant de FFP-Les Grésillons.

Autres mandats et fonctions exercés par FFP Invest au cours des 5 dernières années et expirés :

- Gérant de la société Valmy-FFP.

Autres mandats et fonctions exercés par M. Peugeot en cours :

- Vice-Président et Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères,
- Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle et de LISI,
- Vice-Président du FC Sochaux Montbéliard S.A.,
- Président de UNIFAB,
- Gérant de SARL BP Gestion, SARL RP Investissements et de SC Laroche.

Autres mandats et fonctions exercés par M. Peugeot au cours des 5 dernières années et expirés :

- Aucun.

## Jacques Gairard



Membre du Groupe Fondateur, adhérent à VENELLE INVESTISSEMENT

Date du premier mandat : 1976

Expiration du mandat : 2015

74 ans

Entré dans le Groupe SEB en 1967, a été nommé Directeur Général de SEB S.A. en 1976, Vice-Président en 1988 et Président-Directeur Général de 1990 à 2000.

Nombre d'actions SEB détenues : 42 950 actions

Autres mandats et fonctions en cours :

- Administrateur de la Maison Rouge, fondation d'art contemporain.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés :

- Administrateur de Bongrain S.A.,
- Membre du Conseil de surveillance de Soparind SCA,
- Membre du Conseil de gérance de VENELLE INVESTISSEMENT.

## Jean-Noël Labroue



Administrateur Indépendant.

Date du premier mandat : 2010

Expiration du mandat : 2014 <sup>(1)</sup>

66 ans

A effectué la quasi-totalité de sa carrière dans le groupe Darty. A exercé successivement les fonctions de Président du Directoire du groupe Darty, Directeur Général de Kingfisher Electricals UK et Directeur Général de Kesa Plc jusqu'en 2009.

Jean-Noël Labroue est Ingénieur de formation et titulaire d'un Master of Science de Northwestern University Chicago.

Nombre d'actions SEB détenues : 1 250 actions

Autres mandats et fonctions en cours :

- Aucun.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés :

- Directeur Général et administrateur de Kesa Electricals Plc UK,
- Membre du Conseil de surveillance d'Établissements Darty et Fils,
- Président-Directeur Général de Kesa France,
- Président du Conseil d'administration de New Vanden Borre et de Kesa International Plc,
- Administrateur de Datart Investments S.A., Datart Megastore S.R.O., Datart International as, Kesa Holding Ltd, Kesa Electricals Plc, Kesa Sourcing Ltd, Kesa Spain Ltd, Kesa Turkey Ltd, Kesa Electricals Asia Ltd.

(1) Mandat arrivant à l'échéance à l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

## Philippe Lenain

(démission le 25 février 2014)



Administrateur indépendant

Date du premier mandat : 2000

Expiration du mandat : 2016<sup>(1)</sup>

77 ans

Ancien Vice-Président-Directeur Général et administrateur du groupe Danone

Nombre d'actions SEB détenues : 1 650 actions

Autres mandats et fonctions en cours :

- Aucun.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés :

- Aucun.

## Fonds Stratégique de Participations (FSP)

(cooptation le 25 février 2014 qui fera l'objet d'une ratification à l'Assemblée générale du 15 mai 2014)



Administrateur indépendant, la SICAV FSP est représentée par Mme Catherine Pourre

Diplômée de l'ESSEC, Catherine Pourre, 57 ans, a débuté sa carrière chez PriceWaterHouseCoopers, où elle a été Partner de 1989 à 1999, puis chez Cap Gemini Ernst & Young comme Directeur Général en charge du marché High Growth Middle Market et membre du Comité exécutif France. Elle a ensuite rejoint le groupe Unibail-Rodamco en 2002 où elle a occupé les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge de la Finance, des Systèmes d'Information, des Ressources Humaines, de l'Organisation et de l'Ingénierie Immobilière, puis de Directeur Général Fonctions Centrales et membre du Directoire de 2007 à septembre 2013.

Nombre d'actions SEB détenues par FSP : 2 633 876 actions

Autres mandats et fonctions exercés par FSP en cours :

- Aucun.

Autres mandats et fonctions exercés par FSP au cours des 5 dernières années et expirés :

- Aucun.

Autres mandats et fonctions exercés par Mme Catherine Pourre en cours :

- Administrateur de Neopost et de U&R Management B.V.
- Membre du Conseil de surveillance de Beneteau S.A.,
- Directeur Général Délégué d'Unibail Management.

Autres mandats et fonctions exercés par Mme Catherine Pourre au cours des 5 dernières années et expirés :

- Membre du Directoire et Directeur Général Fonctions Centrales d'Unibail-Rodamco,
- Président-Directeur Général de Tayninh,
- Président de Doria, d'Unibail Management et d'Espace Expansion Immobilière,
- Administrateur de Comexposium Holding, d'Unibail-Rodamco Participations, de Viparis Holding, de Viparis-Le Palais des Congrès de Paris, d'Union Immobilière Internationale et de Rodamco Europe Beheer B.V.,
- Administrateur de l'établissement permanent d'Unibail-Rodamco S.E. aux Pays-Bas,
- Membre du Conseil de surveillance d'Uni-Expos,
- Président du Comité d'audit de la SCI Propexpo,
- Président du Comité d'audit et du Comité des nominations et rémunérations de Viparis Porte de Versailles,
- Représentant permanent d'Unibail-Rodamco, administrateur de de Crossroads Property Investors S.A. et Représentant permanent de Rodamco Europe N.V., elle-même dirigeant de 8 filiales d'Unibail-Rodamco,
- Membre du Directoire de Rodamco Europe N.V.

(1) Mandat arrivant à l'échéance à l'Assemblée générale du 15 mai 2014.

## Cédric Lescure



Membre du Groupe Fondateur,  
adhérent à FÉDÉRACTIVE

Date du premier mandat : 1998, puis 2009

Expiration du mandat : 2015

46 ans

Vétérinaire

Nombre d'actions SEB détenues : 530 451 actions  
(dont 520 410 actions en nue-propiété)

Autres mandats et fonctions en cours :

- Gérant de la SARL Rallye Charmoy,
- Directeur Général de la S.A.S. Vetshop21,
- Membre du Conseil d'orientation de la société FÉDÉRACTIVE.

Autres mandats et fonctions exercés  
au cours des 5 dernières années et expirés :

- Gérant du groupe Forestier La Pépîne,
- Gérant de la SARL Vetshop Création.

## Laure Thomas



Membre du Groupe Fondateur,  
adhérent à VENELLE INVESTISSEMENT

Date du premier mandat : 2013

Expiration du mandat : 2017

Nombre d'actions SEB détenues : 263 003 actions  
(dont 15 737 actions en nue-propiété)

42 ans

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce  
de Dijon, décoratrice d'intérieur

Autres mandats et fonctions en cours :

- Membre du Conseil de surveillance de VENELLE INVESTISSEMENT,
- Gérante Sci Pommard Clos Blanc.

Autres mandats et fonctions exercés  
au cours des 5 dernières années et expirés :

- Membre du Directoire de Société Pierre Cotte,
- Co-gérante du Groupement Forestier Bartavelle.

## VENELLE INVESTISSEMENT



Membre du Groupe Fondateur

Date du premier mandat : 1998

Expiration du mandat : 2016

VENELLE INVESTISSEMENT est un holding familial  
de contrôle, représenté par Mme Damaris Braid

46 ans, ingénieur des Mines de Paris, Damaris Braid  
est entrée chez L'Oréal en 1991. Elle est actuellement  
en charge du pilotage stratégique de la Recherche  
en Maquillage.

Nombre d'actions SEB détenues par VENELLE  
INVESTISSEMENT : 17 902 actions

Autres mandats et fonctions exercés  
par VENELLE INVESTISSEMENT :

- Aucun.

Autres mandats et fonctions exercés par VENELLE  
INVESTISSEMENT au cours des 5 dernières années  
et expirés :

- Aucun.

Autres mandats et fonctions  
de Mme Damaris Braid en cours :

- Présidente de VENELLE INVESTISSEMENT,
- Directrice Générale de VENELLE PLUS.

Autres mandats et fonctions exercés  
par Mme Damaris Braid au cours des 5 dernières  
années et expirés :

- Aucun.

## Jérôme Wittlin



**Membre du Groupe Fondateur,  
adhérant à VENELLE INVESTISSEMENT**

**Date du premier mandat : 2004**

**Expiration du mandat : 2016**

**54 ans**

**Jérôme Wittlin a débuté sa carrière professionnelle en 1984 dans le groupe Crédit Lyonnais, notamment comme Directeur de Clinvest, filiale spécialisée en fusions et acquisitions, puis à partir de 2004 comme Executive Director de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.**

**À partir de 2006 il a été Executive Director de Goldman Sachs Private Wealth Management en France. En 2011 il rejoint le groupe CM-CIC. Il est aujourd'hui Directeur du Département des Grands Investisseurs Privés du groupe CM-CIC et membre du Comité de direction de la Banque Transatlantique.**

**Nombre d'actions SEB détenues : 6 338 actions**

### **Autres mandats et fonctions en cours :**

- Directeur Général de VENELLE INVESTISSEMENT,
- Directeur Général de VENELLE PLUS,
- Gérant de Trois Rivières Holding,
- Administrateur de Trajectoire,
- Administrateur de l'Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales (ARTC).

### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés :**

- Membre du Conseil de gérance de VENELLE INVESTISSEMENT.

Au 31 décembre 2013, les administrateurs détiennent 27,42 % du capital de la société et 34,06 % des droits de vote effectifs (soit 33,40 % des votes théoriques). Chaque administrateur doit détenir un nombre minimum d'actions SEB, inscrites au nominatif pur, correspondant à environ deux ans de jetons de présence.



## ORDRE DU JOUR

### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation des résultats ;
- Renouvellement pour quatre ans du mandat d'administrateur de M. Tristan Boiteux, M. Jean-Noël Labroue et de la société FÉDÉRACTIVE ; ratification des cooptations des sociétés FFP Invest et FSP et nomination en qualité d'administrateur de M. Bruno Bich ;
- Avis consultatif sur l'ensemble les éléments de rémunérations du dirigeant mandataire ;
- Autorisation pour la société d'opérer sur ses propres actions.

### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation pour la société d'annuler ses propres actions ;
- Autorisation pour la société d'attribuer des actions gratuites sous conditions de performance ;
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise ;
- Limitation globale des autorisations ;
- Pouvoirs pour formalités.



# PRÉSENTATION ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

### *Approbation des comptes sociaux 2013*

#### Objectif

La **première résolution** soumet à l'approbation des actionnaires les comptes annuels sociaux faisant ressortir un résultat de 153 091 519,76 euros.

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

##### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des Rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur la marche de la société et sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 153 091 519,76 euros.

### *Affectation des résultats*

#### Objectif

La **deuxième résolution** correspond à la proposition de votre Conseil d'administration pour l'affectation du résultat et du niveau de dividende à verser au titre de l'exercice 2013.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

##### Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide de répartir le solde bénéficiaire de l'exercice comme suit :

Bénéfice net	153 091 519,76
Report à nouveau créditeur	601 357 579,51
Montant des dividendes sur actions propres enregistré en report à nouveau	2 443 084,41
Total disponible	756 892 183,68
Dividende	69 734 978,11
Prime de fidélité	3 519 468,08
Report à nouveau	687 149 570,92

La somme distribuée aux actionnaires représente un dividende par action de 1,39 euro.

Le coupon sera détaché le 19 mai 2014 et le dividende sera mis en paiement à compter du 22 mai 2014.

Par ailleurs, conformément à l'article 46 des statuts de la société, une majoration de 10 % du dividende, soit 0,139 euro par action, sera attribuée aux actions qui étaient inscrites sous la forme nominative au 31 décembre 2011 et qui resteront sans interruption sous cette forme jusqu'au 19 mai 2014, date de détachement du coupon.

La prime de fidélité ne pourra, pour un seul et même actionnaire, porter sur un nombre de titres représentant plus de 0,5 % du capital.

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices se sont élevés à :

(en €)	2012		2011		2010	
	Dividende	Prime	Dividende	Prime	Dividende	Prime
Montant distribué	1,32	0,132	1,25	0,125	1,17	0,117

## Approbation des comptes consolidés

### Objectif

La **troisième résolution** soumet à l'approbation des actionnaires les comptes consolidés 2013 qui font ressortir un résultat net de 199 769 000 euros.

### TROISIÈME RÉOLUTION

#### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, lesquels font ressortir un bénéfice net part du Groupe de 199 769 000 euros.

## Renouvellement, nomination et cooptation de 5 administrateurs au sein du Conseil

### Objectif

Les **quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième résolutions** concernent le renouvellement, pour 4 ans, du mandat de M. Tristan Boiteux, M. Jean-Noël Labroue et de la société FÉDÉRACTIVE, la nomination pour quatre ans également de M. Bruno Bich en remplacement de M. Norbert Dentressangle et la ratification de la cooptation des sociétés FSP et FFP INVEST.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

#### Renouvellement pour quatre ans du mandat d'administrateur de M. Tristan Boiteux

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, le mandat d'administrateur de M. Tristan Boiteux.

### SEPTIÈME RÉOLUTION

#### Nomination pour quatre ans de M. Bruno Bich en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale nomme, en qualité d'administrateur, M. Bruno Bich, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

#### Renouvellement pour quatre ans du mandat d'administrateur de M. Jean-Noël Labroue

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, le mandat d'administrateur de M. Jean-Noël Labroue.

### HUITIÈME RÉOLUTION

#### Ratification de la cooptation de la SICAV Fonds Stratégique de Participations en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale ratifie la cooptation, en qualité d'administrateur, la SICAV Fonds Stratégique de Participations (FSP), en remplacement de Philippe Lenain, décidée par le Conseil d'administration du 25 février 2014, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### SIXIÈME RÉOLUTION

#### Renouvellement pour quatre ans du mandat d'administrateur de la société FÉDÉRACTIVE

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, le mandat d'administrateur de la société FÉDÉRACTIVE.

### NEUVIÈME RÉOLUTION

#### Ratification de la cooptation de la société FFP INVEST en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale ratifie la cooptation, en qualité d'administrateur, de la société FFP INVEST, en remplacement de la société FFP, décidée par le Conseil d'administration du 23 juillet 2013, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

## *Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise*

### Objectif

La **dixième résolution** soumet au vote consultatif des actionnaires l'ensemble les éléments de rémunérations du dirigeant mandataire social, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

### DIXIÈME RÉOLUTION

#### Vote consultatif sur les éléments de rémunération du mandataire social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise Président-Directeur Général, tels que figurant dans le Document de référence 2013, Chapitre 2 « Gouvernance » pages 40-42, section « SAY ON PAY - Consultation des actionnaires sur les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ».

## *Autorisation pour la société d'opérer sur ses propres actions*

### Objectif

La **onzième résolution** permet à la société de racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital.

En 2013, dans le cadre de son programme de rachat, la société a acquis 54 075 actions au cours moyen de 55,65 euros, a cédé 702 573 actions lors de levées d'options d'achat au cours moyen de 35,49 euros. En outre, dans le cadre du contrat de liquidité, 813 739 actions ont été acquises au cours moyen de 60 euros et 802 996 actions ont été cédées au cours moyen de 59,87 euros.

Au 31 décembre 2013, la société détient 1 412 347 actions propres, soit 2,82 % du capital de la société, dont 1 381 886 au titre du contrat de rachat et 30 461 au titre du contrat de liquidité.

Ces actions sont, conformément à la loi, privées de droit de vote.

### ONZIÈME RÉOLUTION

#### Autorisation pour la société d'opérer sur ses propres actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration, décide :

- de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2013 ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
  - autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société, dans la limite d'un nombre d'actions représentant, compte tenu des actions d'ores et déjà détenues le jour des opérations de rachat, jusqu'à 10 % du capital de la société ;
- décide que les actions pourront être achetées en vue :
  - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SEB par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
  - d'attribuer aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son Groupe, des actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou des actions au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- d'annuler les titres afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale extraordinaire,
- de conserver et remettre ultérieurement ces actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe initiées par la société et ce, dans la limite de 5 % du capital,
- de remettre ces actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 100 euros hors frais ;
- décide que le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération) ;

- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 652 197 637 euros ;
- décide que les actions pourront être achetées par tous moyens et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par acquisition de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le Conseil d'administration appréciera y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment, y compris en période d'offre publique ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour notamment :
  - procéder à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
  - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
  - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
  - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
  - effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes,
  - effectuer toutes formalités ;
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sans pouvoir excéder 14 mois à compter de la présente Assemblée.

## RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

### *Autorisation pour la société d'annuler ses propres actions*

#### Objectif

La **douzième résolution** autorise le Conseil d'administration à annuler les actions propres de la société dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

#### DOUZIÈME RÉSOLUTION

##### **Autorisation pour la société d'annuler ses propres actions**

L'Assemblée générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport des Commissaires aux comptes :

- autorise le Conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des achats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;
- autorise le Conseil d'administration à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires ;
- autorise le Conseil d'administration à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation ;
- fixe à 14 mois à compter de la présente Assemblée générale, la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide en conséquence que la présente autorisation met fin à celle décidée par l'Assemblée générale mixte du 10 mai 2012.

## Autorisation pour la société d'attribuer des actions gratuites sous conditions de performance

### Objectif

La **treizième résolution** permet à la société d'attribuer des actions de performance à des collaborateurs et aux mandataires sociaux aux conditions suivantes :

- le nombre total d'actions de performance qui sera attribué ne pourra excéder 171 325 actions soit 0,3415 % du capital de la société ;
- le nombre d'actions de performance accordé au mandataire social ne pourra excéder 18 000 actions soit 0,0359 % du capital social ;
- les actions ne seront attribuées aux bénéficiaires qu'en cas d'atteinte de conditions de performance liées à l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel d'activité. Sous réserve de la réalisation de ces conditions, l'attribution des actions deviendra définitive à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans avec une obligation de conservation subséquente de deux ans ;
- le Conseil pourra par ailleurs décider pour les bénéficiaires résidant hors de France de fixer une période d'acquisition entre deux et cinq ans et de supprimer la période de conservation si la période d'acquisition est fixée à quatre ans.

### TREIZIÈME RÉOLUTION

#### Autorisation pour la société d'attribuer des actions gratuites sous conditions de performance

- L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes :
    - autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société existantes,
    - décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 171 325 actions soit 0,3415 % du capital, à la date de la décision de leur attribution, sachant que le nombre d'actions attribuées au mandataire social ne devra pas excéder 18 000 actions, soit 0,0359 % du capital social.
  - L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder, dans la limite fixée à l'alinéa précédent, à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.
  - L'Assemblée générale décide :
    - a) au titre de l'attribution gratuite d'actions au profit des bénéficiaires résidant en France :
      - de fixer à trois ans, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, sous réserve de l'atteinte d'objectifs en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel d'activité, mesurés sur la période d'acquisition de trois ans, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce,
      - de fixer à deux ans, à compter de leur attribution définitive, la durée de conservation des actions par leurs bénéficiaires ;
    - b) au titre de l'attribution gratuite d'actions au profit des bénéficiaires ne résidant pas en France :
      - de fixer entre deux et cinq ans, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, sous réserve de l'atteinte d'objectifs en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel d'activité, mesurés sur la période d'acquisition, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce,
      - de supprimer la période de conservation des actions par leurs bénéficiaires, si la période d'acquisition est de cinq ans, ces actions étant librement cessibles à compter de leur attribution définitive conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, septième alinéa.
- Toutefois, tant en ce qui concerne les attributions visées au paragraphe A qu'au paragraphe B ci-dessus, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ; en outre, les actions seront attribuées avant le terme de cette période en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale.
- L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :
    - de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 3 % du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 3 % du capital social,
    - de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns,
    - de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition,
    - de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'Assemblée,
    - d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci,

- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre, s'il le juge opportun, toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un Rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'Assemblée générale fixe à 14 mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation.

## *Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription*

### Objectif

Afin de donner au Groupe SEB les moyens financiers de poursuivre son développement, il est proposé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social.

La **quatorzième résolution** permet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite de 5 000 000 d'euros en nominal.

Afin de pouvoir intervenir rapidement si les circonstances le nécessitent, notamment sur les marchés étrangers, la **quinzième résolution** permet de réaliser une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 5 000 000 d'euros en nominal.

### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

#### **Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-91 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, à la majorité qualifiée des 12/15<sup>e</sup> de ses membres présents ou représentés, l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, par tous moyens et selon quelque mode que ce soit, à des actions de la société ;
- décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 5 000 000 d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide, en outre, que le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 150 000 000 d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;
- constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises par conversion, échange, exercice d'un bon ou tout autre moyen, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- décide que la somme revenant, ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises immédiatement ou à terme dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ou de tous autres titres primaires, du prix d'émission desdits bons ou titres, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le Conseil ou son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission des frais entraînés par la réalisation des émissions et

prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créance, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

- décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 14 mois.

### QUINZIÈME RÉOLUTION

#### **Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration la compétence de décider, à la majorité qualifiée des 12/15<sup>e</sup> de ses membres présents ou représentés, l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, par tous moyens et selon quelque mode que ce soit, à des actions de la société ;
- décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 5 000 000 d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- décide que le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 150 000 000 d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, en application de la présente résolution, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera sans qu'il puisse être inférieur à trois jours de Bourse. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;
- décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;

- constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises par conversion, échange, exercice d'un bon ou tout autre moyen, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

- décide que la somme revenant, ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises immédiatement ou à terme dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions ou de tous autres titres primaires, du prix d'émission desdits bons ou titres, sera au moins égale, le cas échéant, à la limite inférieure prévue par la loi ;

- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le Conseil ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président, notamment pour décider du caractère subordonné ou non des titres de créance, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

- décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de 14 mois.

## ***Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise***

### **Objectif**

La **seizième résolution** vise à conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres en vue notamment de l'attribution d'actions gratuites aux actionnaires.

### **SEIZIÈME RÉOLUTION**

#### **Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise**

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration, délègue audit Conseil la compétence de décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 10 000 000 d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, dont la capitalisation est statutairement ou légalement possible, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le soin de décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus

tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet, le cas échéant, de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre, protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital, de prélever en outre toutes sommes nécessaires pour doter et compléter la réserve légale et plus généralement, de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive(s) la ou les augmentations de capital correspondante(s) et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La présente délégation est valable pour une durée de 14 mois.

## ***Limitation globale des autorisations***

### **Objectif**

La **dix-septième résolution** a pour but de fixer à 10 000 000 d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu des seules autorisations conférées par les quatorzième et quinzième résolutions.

### **DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION**

#### **Limitation globale des autorisations**

L'Assemblée générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration, décide de fixer à 10 000 000 d'euros le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les quatorzième et quinzième résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

En conséquence, chaque émission réalisée en application de l'une des deux résolutions précitées s'imputera sur ce plafond.

## *Pouvoirs pour formalités*

### **Objectif**

La **dix-huitième résolution** est une résolution usuelle qui a pour but de permettre l'accomplissement des publicités et formalités légales consécutives aux décisions de l'Assemblée.

### **DIX-HUITIÈME RÉOLUTION**

#### **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

## CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

### *Bruno Bich*



**Administrateur indépendant**

**Président du Conseil d'administration SOCIÉTÉ BIC**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006, Bruno Bich est Président du Conseil d'administration de SOCIÉTÉ BIC (holding du groupe BIC). En 1993, il avait été nommé Président et Directeur Général du groupe BIC, succédant ainsi à Marcel Bich, Président fondateur de l'entreprise.

Avant 1993, Bruno Bich a été pendant 9 ans Président et Directeur Général de BIC Corporation, la filiale américaine du Groupe. Dans ce cadre, il a œuvré au développement de BIC en Amérique du Nord, zone géographique représentant aujourd'hui près de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe. Il y avait précédemment occupé différents postes dont celui de Vice-Président en charge des ventes du marketing et celui de Directeur des Ventes.

Bruno Bich est âgé de 67 ans. Il est diplômé en marketing et finance de l'Université de New York et a débuté sa carrière au sein du département *corporate finance* de la banque d'affaires White Weld & Company, où il travailla 5 ans avant de rejoindre BIC.

Bruno Bich a été membre des Conseils d'administration de Seita, d'Altadis, puis d'Imperial Tobacco (Royaume-Uni) de 1995 à 2009, de Kosaido Co.Ltd (Japon) de 2001 à 2006, de la Fondation de l'Hôpital Américain à Paris de 1996 à 2005 et de l'Alliance Française de 2002 à 2006.

Bruno Bich a également été administrateur de l'École Brunswick à Greenwich (Connecticut, USA) et co-fondateur de l'école internationale *Management Institute of Paris* (MIP) ouverte en 2000, qui a fusionné en 2010 avec le groupe EDHEC. Il est aujourd'hui membre de l'*International Advisory Board* de l'EDHEC et du Board of Trustees de la Harlem Academy.

Bruno Bich a reçu les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur en 2006.



# RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

## COMPTES SOCIAUX

<i>(en milliers €)</i>	<b>2013</b>	2012	2011	2010	2009
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) capital social	50 169	50 169	49 952	49 952	49 952
b) nombre d'actions émises	50 169 049	50 169 049	49 951 826	49 951 826	49 951 826
c) nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) chiffre d'affaires hors taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
b) résultat avant impôt, amortissements et provisions	170 977	70 279	160 295	49 519	44 510
c) impôt sur les bénéfices	(24 590)	(32 186)	(29 186)	14 710	(26 496)
d) résultat après impôt, amortissements et provisions	153 091	61 289	77 779	45 722	74 108
e) montant des bénéfices distribués <sup>(a)</sup>	67 351	64 144	62 403	51 237	45 403
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION <i>(en unités)</i></b>					
a) résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	3,90	2,04	3,79	0,70	1,42
b) résultat après impôt, amortissements et provisions	3,05	1,22	1,56	0,92	1,48
c) dividende versé à chaque action	1,39	1,32	1,25	1,17	1,04
<b>PERSONNEL</b>					
a) nombre de salariés	1	1	1	1	1
b) montant de la masse salariale	1 795	1 681	1 833	2 196	2 376
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	817	1 152	510	2 246	2 667

(a) Y compris prime de fidélité (montant estimé en 2013).

# DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

## Cette demande est à adresser à :

BNP Paribas Securities Services  
CTS Service Assemblées générales  
Les grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex – France  
(à l'aide de l'enveloppe jointe)

Je soussigné(e),

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse - N° : ..... Rue : .....

Code postal :      Localité : .....

Numéro d'identifiant : .....

(Indiquer le numéro d'identifiant mentionné dans le cadre réservé à la société, en haut, à droite du formulaire de vote.)

prie la société SEB S.A., conformément à l'article 138 du décret du 23 mars 1967, de me faire parvenir, en vue de l'Assemblée du 15 mai 2014, les documents et renseignements visés par l'article 135 dudit décret.

Fait à ..... le ..... 2014

Signature



Documents consultables et téléchargeables à l'adresse :  
<http://www.groupeseb.com/fr/content/assemblee-generale>

**NB :** Les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés à l'article 135 du décret ci-dessus, pour des Assemblées générales ultérieures.



QUESTIONS / RÉPONSES

### En cas d'indisponibilité le jour de l'Assemblée générale, comment sommes-nous tenus informés des débats et des principales résolutions adoptées ?

Un compte rendu succinct de l'Assemblée générale est publié sur notre site Internet [www.groupeseb.com](http://www.groupeseb.com), dans les jours qui suivent. Par ailleurs, l'Assemblée générale sera retransmise en direct le 15 mai 2014 depuis notre site Internet et accessible à l'adresse suivante :

<http://www.groupeseb.com/fr/content/assemblee-generale>

### Quel est le montant du dividende cette année et quand sera-t-il mis en paiement ?

La politique de dividendes menée par le Groupe s'inscrit dans la continuité. Elle vise à assurer aux actionnaires une juste rémunération des capitaux qui lui sont confiés, soit une croissance régulière lorsque les résultats le permettent et une stabilisation quand les circonstances économiques et financières l'exigent.

Au titre de 2013, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2014, de distribuer un dividende de 1,39 € par action.

Une prime de fidélité égale à 10 % du dividende est par ailleurs versée pour toute action inscrite au nominatif depuis plus de 2 ans.

La date de paiement du dividende est fixée au 22 mai 2014.





Ce papier est issu de forêts gérées durablement et de source contrôlées.

Photos : Photothèque Groupe SEB - Philippe Schuller

**Groupe SEB**

Les 4 M chemin du Petit Bois – BP 172

69134 Écully Cedex France

Tél. : 33 (0)4 72 18 18 18

[www.groupeseb.com](http://www.groupeseb.com)